

Séance extraordinaire du 12 décembre 2017

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le mardi 12 décembre 2017 (12-12-2017) à 18 h 40, au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés, conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-huit heures quarante (18 h 40) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017-12-473

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

1. ***Ouverture de la séance***
2. ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***
3. ***Avis de motion et présentation du projet de règlement pour fixer les taux de taxation pour l'année financière 2018***
4. ***Période de questions***
5. ***Clôture de la séance***

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Avis de motion et présentation du projet de règlement pour fixer les taux de taxation pour l'année financière 2018

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017, par la résolution numéro 2017-12-470, les prévisions budgétaires 2018 totalisant **5 361 439 \$** en revenus et en dépenses;

CONSIDÉRANT le projet de loi numéro 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, qui stipule que « tout règlement doit désormais être précédé d'un projet de règlement présenté avant, en même temps ou après qu'est donné l'avis de motion »;

Séance extraordinaire du 12 décembre 2017

2017-12-474

EN CONSÉQUENCE, Nancy Mignault donne avis de motion annonçant que, lors de la prochaine séance extraordinaire, le lundi 18 décembre 2017, le conseil étudiera et adoptera un règlement fixant les taux de taxation pour l'année financière 2018 et présente ledit projet de règlement, conformément aux dispositions du projet de loi numéro 122.

Cette résolution abroge la résolution numéro 2017-11-409.

4. Période de questions

Début : 18 h 42;
Fin : 18 h 42, pas de question.

5. Clôture de la séance

2017-12-475

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 18 h 43.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.